

COMMISSION DE DISCIPLINE

REUNION DU 16/02/2023

ÉTAIENT PRESENTS, Messieurs,

- ZARZI ABDELAZIZ.....PRESIDENT
- BAHLOUL OMAR.....SECRETAIRE

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement du courrier.
- 2- Affaires disciplinaire
- 3- Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N°174: RENC CREC/CRAC (S) DU 14/02/2023

- BOUTAMINA Med Djamil lic N° 0313 (UCBI)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 175 : RENC URBH/CMB (S) DU 14/02/2023

- CHEROUANA Mouad lic N° 0386 (URBH)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MAHCENE S.Eddine lic N° 0372(URBH)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GHOMRANI Med lic N° 0191 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOULAHLIB Hamza lic N° 0209 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- DJABALI Messaoud lic N° 0249 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 176 : RENC CREC/MCHB (S) DU 14/02/2023

- KADI A/Nour lic N° 0072 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- TEMINE N/Islam lic N° 0548 (MCHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHEROUANA A/Nour lic N° 0431 (MCHB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- ROUIBAH Nadir lic N° 0433 (MCHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 177 : RENC IRBAS/USK (S) DU 14/02/2023

- MEZZAR A/Aziz lic N° 0107 (IRBAS) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENBAZIZ Djamel lic N° 0232 (IRBAS)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- SELLAMA Noureddine lic N° 0071 (USK)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 178 : RENC USGA/CRAC (S) DU 14/02/2023

- HAFDI Sofiane lic N° 0140 (USGA) 3 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 1500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 179 : RENC ESB/ADC (S) DU 14/02/2023

- CHAOUAOU Yasser lic N° 0120 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

REPRISE DE L'AFFAIRE 102

RENCONTRE URBH/CREC (S) DU 07/01/2023

Suite à la notification de la LRFBC en date du 16/02/2023.

La commission juridictionnelle décide de ramener la sanction

- Des joueurs HAMROUCHE ABDELKRIM Lic N° 0098 et KASMI NAOUFEL LIC N° 0091 (CREC) à huit (08) Matches de suspension dont quatre (04) Matches avec sursis comme le stipule l'article 141 des R/G de la FAF. Et amende de 5000.00 DA .

Le PRESIDENT

A . ZARZI

LE SECRETAIRE

O.BAHLOU L

